

## Marques et réseaux sociaux

#SocialSellingForum

Grenoble 26 juin 2020

**Armelle Chrétien**

Conseil en propriété industrielle



# Sommaire

---

Une marque, qu'est-ce-que c'est ?

Les réseaux sociaux, zone de non-droit ?

Une marque qu'est-ce que c'est?

## Une marque c'est avant tout un **droit** de propriété industrielle

- ✓ C'est un **droit privatif** accordé à son titulaire,
- ✓ Qui s'acquiert par une **demande d'enregistrement** auprès d'un office de PI  
le seul usage n'est pas créateur de droit
- ✓ Sur un **signe déterminé**
- ✓ En relation avec des **produits et services désignés au dépôt**
- ✓ Qui présente un **caractère distinctif** (arbitraire) vis-à-vis de ces produits/services
- ✓ De manière **territoriale**.



CHERRY ROCHER

**Ce n'est donc pas un droit partout sur tout.**

## Un signe distinctif ?

Pas de droit privatif sur ce qui n'est pas appropriable.

Le signe doit être **perçu comme une marque** par le consommateur.

### STANDARD INTERNATIONAL

Le signe doit être **différent** :

- de la désignation générique ou usuelle
- de la description de l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique, l'époque de la production



### PERFORMANTE



## Pourquoi ?

Pour **garantir l'identité d'origine** des produits, grâce à la marque le consommateur peut **distinguer les produits ou services d'une entreprise** de ceux de même catégorie d'une autre entreprise,

Pour être un **point de référence** pour le consommateur en situation de choix: j'ai aimé cette marque je réitère mon achat, je n'ai pas aimé je ne réitère pas.

# Quelle protection offre une marque enregistrée?

Permet **d'interdire l'usage de sa marque** ou d'un signe approchant pour les mêmes produits et services ou pour des produits et services similaires, **dans la vie des affaires**.

Le principe = **usage impossible** sans autorisation du titulaire.  
Toute reproduction non autorisée constitue une **contrefaçon**.



# Quelle protection offre une marque enregistrée?



L'exception = **usage possible** de la marque d'autrui

Référence nécessaire

CAFÉ ROYAL

## CAPSULES COMPATIBLES AVEC NESPRESSO®\*

Pour tous ceux qui aiment la simplicité - Les capsules Café Royal ont été développées spécialement pour être utilisées dans votre machine Nespresso®\*. Selon vos goûts, vous pouvez choisir parmi plus de 25 variétés de café.



Usage en dehors de la vie des affaires = qui ne tend pas à l'obtention d'un avantage direct ou indirect de nature économique.

Et les réseaux sociaux?

## Les réseaux sociaux, une zone de non-droit ?

R s  
é o  
s c  
e i  
a a  
u l

« Site internet qui permet aux internautes de se créer une page personnelle afin de partager et d'échanger des informations, des photos ou des vidéos avec leur communauté d'amis et leur réseau de connaissances. »  
Extensions à des pages « professionnelles ».

A retenir: **Internet n'est pas une zone de non droit.**

Le législateur et les tribunaux tentent d'adapter le droit à ces nouvelles méthodes et support de communication.

**Le principe du droit privatif s'applique ainsi que les exceptions.**

Le juge français sera compétent en cas d'atteinte à une marque dans une page **visant le public français**, peu importe ce que disent les CGU.



# Quelles atteintes aux marques sur les réseaux sociaux?

→ Reproduction/imitation d'une marque dans le titre ou le contenu d'une page



l'aqui

group · 1.1K members

Join Group

Discussion Members Events Media

6 Announcements · 6

Jeandjack Olivarez

March 9 · 🌐

celui la est annulé 🙄 mais pas encore celui de juillet ❤️❤️



About

Public  
Anyone can see who's in the group and they post

Visible  
Anyone can find this group

Contes, Provence-Alpes-Cote D'Azur  
France

General Group

Recent Media



**Mikael Chavier**  
27. Juni 2015 · 🌐

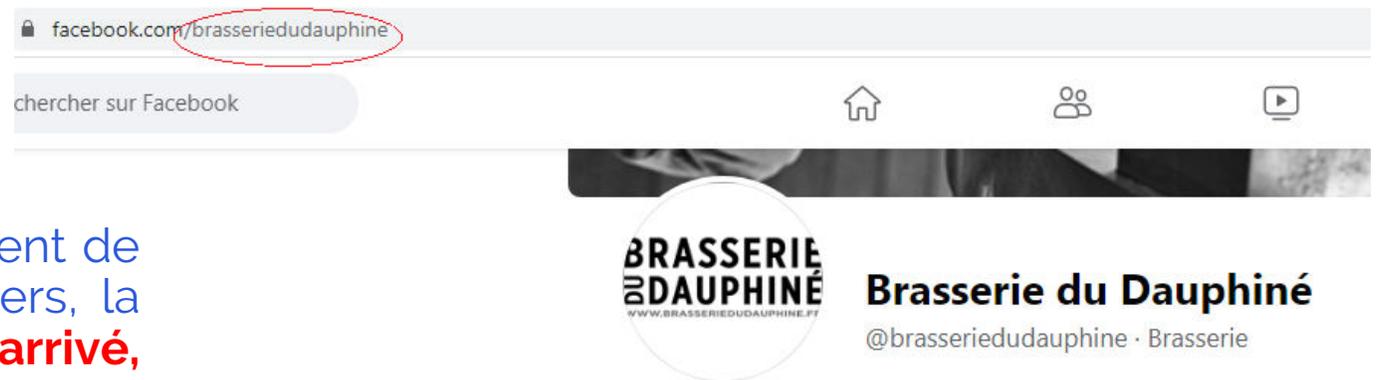
Les bérets et les tee-shirts des Géorennais sont arrivés!!!  
En vente à l'accueil :  
20€ le béret (taille adulte et enfant)  
25€ le tee shirt (coloris au choix)



# Quelles atteintes aux marques sur les réseaux sociaux?

## → Le problème « username »

Pour ouvrir un compte, il faut créer un **nom d'utilisateur**,



Même si les plateformes vous alertent de ne pas enfreindre les droits de tiers, la règle applicable est « **premier arrivé, premier servi** ».

Aucune vérification préalable de titularité des droits au nom.

**Vous êtes seul responsable du username choisi et du contenu que vous publiez.**

# Des plateformes privées avec des conditions générales d'utilisation propres:

Attention:  
**dépendance totale** à une plateforme de droit Privé.

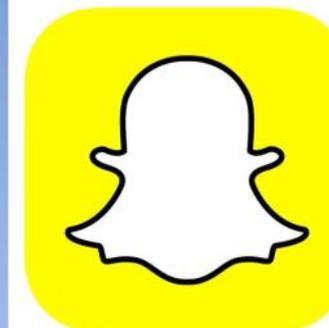
Les usernames **appartiennent** à la plateforme.

A quand un statut juridique du username?

**Twitter**  
Nos Services évoluent en permanence. À ce titre, les Services sont susceptibles d'être modifiés occasionnellement, à **notre entière discrétion**. Nous sommes également susceptibles de suspendre ou résilier un utilisateur et **de récupérer des noms d'utilisateurs, sans encourir aucune responsabilité** à votre égard.



**Facebook**  
S'il s'avère que vous avez manifestement, gravement ou à maintes reprises enfreint nos Conditions ou nos Règlements, et notamment nos Standards de la communauté, **nous pourrons suspendre ou désactiver définitivement l'accès à votre compte.**



**Instagram**  
**Vous ne devez pas essayer d'acheter, de vendre ou de transférer des éléments de votre compte (y compris votre nom d'utilisateur).**  
Nous pouvons supprimer tout contenu ou toute information que vous partagez sur le Service **si nous pensons** qu'il ou elle enfreint les présentes Conditions d'utilisation ou nos politiques



**Snapchat**  
En utilisant les Services, vous acceptez, en plus de faire preuve de bon sens, de **Ne pas acheter, vendre ou louer sous quelque forme que ce soit votre accès à votre compte Snapchat**, aux Snaps, à un nom d'utilisateur Snapchat ou au lien d'un ami sans avoir reçu notre autorisation écrite.

# Que faire en cas d'atteinte constatée ?

Privilégier les **procédures de signalement** des plateformes.

## À propos des signalements de violations de droits

Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui et attendons de nos utilisateurs qu'ils en fassent autant. Si vous pensez de bonne foi qu'un contenu sur Snapchat enfreint votre propriété intellectuelle (IP), faites-le nous savoir. Si vous n'êtes pas entièrement certain que le support que vous comptez signaler représente une réelle violation, n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste en droit pour confirmation.



## Signalement d'un problème d'ordre juridique



Si vous souhaitez signaler un problème juridique en votre nom ou au nom d'un de vos clients, vous pouvez nous contacter via notre [formulaire juridique en ligne](#) . Pour nous permettre de traiter votre demande dans les plus brefs délais, nous vous conseillons d'envoyer votre réclamation via notre formulaire en ligne, plutôt que par fax ou par courrier.

Sachez que l'utilisation abusive de nos formulaires juridiques peut entraîner la clôture de votre compte YouTube.



## Signalement d'une infraction au droit des marques sur Facebook

Comment signaler une contrefaçon de marque sur Facebook ?

Puis-je signaler une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers sur Facebook ?

Puis-je signaler un nom d'utilisateur Facebook pour violation de ma marque déposée ?

Les noms d'utilisateur sont généralement créés par ordre d'arrivée sur Facebook. Par conséquent, il se peut que le nom d'utilisateur d'une Page ou d'un profil Facebook inclue votre marque déposée.

Dans certains cas, selon le contexte, ce genre d'utilisation justifie un signalement pour violation de marque déposée. Toutefois, la reprise de votre marque déposée dans un nom d'utilisateur ne constitue pas forcément une violation de vos droits. Utilisé dans un contexte différent, un mot ou une expression peut ne pas constituer une violation de votre marque déposée. Consultez nos Pages d'aide pour en savoir plus sur les violations du droit des marques.

Si vous avez des raisons de penser qu'un nom d'utilisateur enfreint vos droits sur une marque déposée, contactez la personne concernée et essayez de résoudre votre problème directement avec elle. Si vous souhaitez signaler un nom d'utilisateur sur Facebook qui selon vous enfreint vos droits sur une marque déposée, remplissez ce formulaire.

Ces informations vous ont-elles été utiles ?  
 Oui  Non

[Afficher l'article entier](#)  
[Partager un article](#)

## Attention à l'effet Streisand

« sur-diffusion d'une information faisant l'objet d'une tentative de retrait ou de censure par une entreprise ou une personne »

# En résumé: ayez les bons réflexes !

- Choisissez des marques fortes et déposez-les !
- Harmonisez votre propriété industrielle et votre stratégie digitale.
- Surveillez vos sites, les réseaux sociaux et défendez vos marques!





Armelle  
**CHRETIEN**

*Conseil en propriété industrielle*

*membre de la*



**Merci !**

[armelle.chretien@germainmaureau.com](mailto:armelle.chretien@germainmaureau.com)